



**Extrait du registre des délibérations  
Réunion du 28 Octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre à dix-huit heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 14 octobre 2020.

Etaient présents :

Elue communautaire : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA  
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA  
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI  
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

Etait excusé :

Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

**N° 2020-11**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA REGIE  
PERSONNALISEE « LE GUEULARD PLUS »**

Comme le prévoit le Titre III article 9.2, le Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Le Gueulard Plus » est amené à voter le budget primitif 2021, préparé par la directrice, d'un montant total de 758 700 euros pour la section de fonctionnement et de 31 950 euros pour la section d'investissement.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch évalue un avantage en nature d'un montant de 162 000 € annuel pour la mise à disposition du bâtiment équipé. Le Gueulard Plus bénéficie du soutien de plusieurs bénévoles pour l'accueil des artistes et du public, cette contribution bénévole est évaluée à 15 000 €.

**BUDGET PRIMITIF 2021  
de la régie personnalisée « Le Gueulard Plus »**

La culture est touchée de plein fouet depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire. Cela est d'autant plus conséquent pour les salles de concert en jauge debout. Le Gueulard Plus a été fermé administrativement du 13 mars au 2 juin 2020, ses activités ont redémarré le 15 juin 2020 pour les studios, le 23 juin 2020 pour les concerts et début juillet pour les accompagnements artistiques et les ateliers de pratique artistique.

Le Gueulard Plus a pleinement assuré son rôle de scène la intégralement tous les artistes, techniciens et auto-entrepreneurs ayant un engagement jusqu'à mi-juin 2020 en s'appuyant notamment sur le décret de levée du service fait.

Il a également contribué à redonner du travail aux équipes artistiques et techniques, ainsi qu'aux intervenants pédagogiques en mettant en place, un programme estival « Que du Plus » composé d'apéro-concerts et d'ateliers artistiques, durant les mois de juillet et aout 2020.

Le mois de septembre a permis d'accueillir trois résidences artistiques de création et la programmation a repris son cours depuis début octobre 2020. Ces activités ont toutes été menées dans le respect des protocoles sanitaires stricts avec une jauge très fortement dégradée (30 places en été, 150 places en zone verte, 100 places avec un siège vacant entre chaque groupe et 75 places avec 1 mètre de distance entre chaque siège). Les studios quant à eux n'accueillent qu'un seul groupe par jour et ceci de manière alternée pour que les groupes ne se croisent pas dans le couloir.

Le personnel a été placé en activité partielle du 16 mars au 15 septembre 2020, mais le statut juridique du Gueulard Plus ne nous permet pas d'obtenir le remboursement de l'Etat (ASP). L'activité partielle a été renouvelée du 16 septembre 2020 au 15 mars 2021 et une politique forte en matière de formation en direction du personnel a été mise en place pour limiter l'activité partielle.

Le Ministère de la Culture devrait compenser tout ou partie du remboursement de l'activité partielle non perçue pour les salaires de 2020.

Le statut d'Etablissement Public nous empêche également d'avoir accès à la plupart des aides proposées au secteur de la culture. Toutefois, nous devrions pouvoir bénéficier de 11 000 € de réduction de charges patronales de la part de l'URSSAF pour la période du printemps 2020.

Cette crise sanitaire impliquant une fermeture administrative, des activités en jauge fortement dégradée et une méfiance du public pour les activités en lieu clos, générera une perte de recettes propres estimée entre 65 000 € et 75 000 € HT en 2020.

Conscients que les collectivités territoriales rencontrent également des difficultés budgétaires en raison de la crise sanitaire, la Directrice propose au Conseil d'Administration de ne pas demander d'augmentation de subventions de fonctionnement en 2021 mais de bien solliciter celles inscrites dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019-2022.

Elle prévoit de mobiliser les aides liées au Plan de relance géré par l'Etat, ainsi que le Fonds de compensation perte de billetterie géré par le Centre National de la Musique à destination des structures relevant du champ de la taxe parafiscale quelque soit son statut juridique pour la période d'octobre 2020 à mars 2021.

En ce sens, il est proposé de demander dans le cadre du Plan de relance :

- 20 000 € supplémentaires au montant plancher du label Scène de Musiques Actuelles – SMAC pour le fonctionnement annuel du Gueulard Plus

- 30 000 € supplémentaires en 2021 et 20 000 € supplémentaires en 2022 pour contribuer à la relance des équipes artistiques et techniques en favorisant la création régionale

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021		TOTAL
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>758 700,00</b>
<b>CHAP 011</b>	<b>ACHAT</b>	<b>33 700,00</b>
	<b>Achat non stockés</b>	<b>29 200,00</b>
	6021 Matières consommables	9 000,00
	6061 Fournitures non stockables (gaz, électricité, eau)	14 000,00
	6063 Fournitures d'entretien et petit équipement	3 000,00
	6064 Fournitures administratives	1 000,00
	6066 Carburants	1 000,00
	6068 Autres matières et fournitures	1 200,00
	<b>Achat de marchandises</b>	<b>4 500,00</b>
	607 Achat de marchandises	4 500,00
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>208 800,00</b>
	<b>Sous-traitance générale</b>	<b>175 000,00</b>
	6111 Sous-traitance générale (tout public)	125 000,00
	6112 Sous-traitance générale (jeune public)	50 000,00
	<b>Locations</b>	<b>8 300,00</b>
	6132 Locations immobilières	300,00
	61351 Locations mobilière (éq. Scéniques)	3 000,00
	61352 Locations mobilières (autres)	5 000,00
	<b>Entretien et réparation</b>	<b>19 000,00</b>
	61523 Sur biens immobiliers	7 000,00
	61558 Autres biens mobiliers	2 000,00
	6156 Mainténances	10 000,00
	<b>Assurances</b>	<b>3 500,00</b>
	6161 Multirisques	3 500,00
	6168 Autres véhicules	-
	<b>Divers</b>	<b>3 000,00</b>
	618 Formations extérieures	3 000,00
	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>117 400,00</b>
	<b>Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>10 800,00</b>
	6222 Commissions sur vente	400,00
	6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00
	6226 Honoraires (avocat)	10 000,00
	<b>Publicité</b>	<b>33 000,00</b>
	6231 Annonces et insertions	11 500,00
	6236 Catalogues et imprimés	21 000,00
	6238 Divers Relations Publiques	500,00
	<b>Déplacements, missions, réceptions</b>	<b>20 000,00</b>
	6251 Voyages et déplacements	3 000,00
	6257 Réceptions	17 000,00
	<b>Frais postaux et télécommunications</b>	<b>15 500,00</b>
	6261 Frais d'affranchissement	1 000,00
	6262 Frais de télécommunication	14 500,00
	<b>Services bancaires</b>	<b>100,00</b>
	627 Services bancaires	100,00
	<b>Divers</b>	<b>38 000,00</b>
	6281 Cotisations	4 000,00
	6283 Agents de ménage	24 000,00
	6288 Agents de sécurités	10 000,00
	<b>AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>14 000,00</b>
	<b>Autres impôts</b>	<b>14 000,00</b>
	637 Redevances (SACEM, CNV, SACD...)	14 000,00

<b>CHAP 012</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>		<b>12 000,00</b>
	<b>Personnels extérieurs au service</b>		<b>12 000,00</b>
	62181	Autres personnels extérieurs (formation)	8 000,00
	62182	Autres personnels extérieurs (technique)	4 000,00
	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>		<b>5 250,00</b>
	6312	Taxe d'apprentissage	750,00
	6333	Formations professionnelles	4 000,00
	6336	Cotisations CNFPT	500,00
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>341 500,00</b>
	<b>Rémunérations du personnel (brutes)</b>		<b>252 000,00</b>
	6411	Rémunération du personnel	252 000,00
	64113	Permanents	220 000,00
	64111	Intermittents Artistes	10 000,00
	64112	Intermittents Techniciens	22 000,00
	<b>Charges de sécurité sociale et de prévoyance</b>		<b>85 500,00</b>
	6451	URSSAF	55 000,00
	6452	Prévoyance	4 000,00
	6453	Caisses de retraite	14 000,00
	6454	ASSEDIC	4 500,00
	6458	Autres organismes sociaux	8 000,00
	<b>Autres charges sociales</b>		<b>4 000,00</b>
	6472	Comité d'entreprises	3 000,00
	6475	Médecine du travail	1 000,00
<b>CHAP 067</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>100,00</b>
	678	Autres charges exceptionnelle	100,00
<b>CHAP 042</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>25 950,00</b>
	6811	Dotations aux amortissements	25 950,00

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021</b>			<b>TOTAL</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>758 700,00</b>
<b>CHAP 70</b>	<b>VENTES</b>		<b>108 000,00</b>
	706	Prestations de services	88 000,00
	7061	Billetterie TP	40 000,00
	7062	Billetterie JP	8 000,00
	7063	Vente contrat de cession	3 000,00
	7064	Location studios	10 000,00
	7065	Inscription formation	4 000,00
	7066	Accompagnement artistique	10 000,00
	7067	Carte G+	3 000,00
	7068	Divers	10 000,00
	707	Ventes de marchandises	20 000,00
<b>CHAP 74</b>	<b>DOTATIONS - SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS</b>		<b>622 000,00</b>
	741	CAVF	383 000,00
	742	Conseil Départemental de Moselle	20 000,00
	744	Région Grand Est - Culture	56 000,00
	746	DRAC Grand Est - label SMAC	125 000,00
	746	DRAC Grand Est - plan de relance	30 000,00
	748	Aide contrat d'apprentissage	8 000,00
<b>CHAP 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>28 700,00</b>
	778	Autres produits (SACEM, CNM, etc)	28 700,00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT 2021</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>31 950,00</b>
<b>CHAP 20</b>	<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>		<b>4 950,00</b>
	2051	Concessions et droits similaires (licences serveur)	4 950,00
<b>CHAP 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>27 000,00</b>
	2183	Matériel informatique	5 000,00
	2184	Mobilier	1 000,00
	2186	Emballages récupérables	1 000,00
	2188	Autres (équipements scéniques + studios)	20 000,00

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
			<b>31 950,00</b>
<b>CHAP 10</b>	<b>DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES</b>		<b>6 000,00</b>
	1021	Dotations CAVF	6 000,00
<b>CHAP 40</b>	<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>		<b>25 950,00</b>
	2805	Concessions et droits similaires	3 900,00
	28183	Matériels de bureau et d'informatique	8 400,00
	28184	Mobilier	555,00
	28186	Emballages récupérables	445,00
	28188	Autres divers (équipements scéniques)	12 650,00

Il est précisé que la mise à disposition gracieuse du bâtiment équipé est un avantage en nature, dont le loyer annuel est évalué à 162 000 €, l'apport en bénévolat pour l'accueil des artistes et du public est quant à lui évalué à 15 000 €, rapportant le budget prévisionnel de fonctionnement à 935 700 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif pour l'année 2021 de la régie personnalisée « Le Gueulard Plus » par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**ADOpte** le budget primitif pour l'année 2021 de la régie personnalisée « Le Gueulard Plus » lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à 758 700 €
- la section d'investissement à 31 950 €

**AUTORISE** la Directrice à faire les demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès des différents partenaires publics et privés.

élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 4

Membres absents excusés : 1

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération sera affiché  
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)  
Hayange, le 29 octobre 2020

La Présidente,



Alexandra REBSTOCK-PINNA

